

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE MORMAL**

| <u>NOMBRE DE MEMBRES</u>   |                 |                |
|--|-----------------|----------------|
| <u>En Exercice</u>   | <u>Présents</u> | <u>Votants</u> |
| 69   | 56              | 60             |
| <u>DATE DE LA CONVOCATION</u><br>18/09/2023  |                 |                |
| <u>DATE D’AFFICHAGE</u>  |                 |                |
| <u>DEPOT EN 2023</u>   |                 |                |
| 02 OCT. 2023   |                 |                |
| Adoption de la feuille de route numérique, habilitation du président à déposer un dossier au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et modification au budget supplémentaire |                 |                |

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, M.René QUINZIN, M.Alain LOCOCHE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, M.Luc BERTAUX, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Guislain CAMBIER, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL\*  
 M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Dominique FONTAINE, M.Georges BROXER,

**Etaient excu(e)s ayant donné procuration** : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Marie DUBOIS,

**Etaient excusé(e)s** : M.Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, M.Bertrand FLAMENT, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Freddy DOLPHIN, Mme Anita LEFEVRE, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU

\*Mme Catherine Morel a participé jusqu'au vote de la délibération 66-2023

**66-2023.Objet : adoption de la feuille de route numérique, habilitation du président à déposer un dossier au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et modification au budget supplémentaire**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Le Pays de Mormal mène depuis 2018 une réflexion sur les usages numériques, suite à l'arrivée de la fibre sur le territoire. Cette réflexion s'est concrétisée par la rédaction d'un schéma directeur d'usages et de services numériques d'intérêts publics (SDUS), condition préalable pour pouvoir financer des actions via les fonds européens. La région Hauts-de-France autorité de gestion des fonds pour le compte de l'Union, a en effet permis aux EPCI du territoire de pouvoir cofinancer des actions numériques au travers du dispositif FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) sur la période 2014-2020 (avec une prolongation de ce financement jusqu'en juillet 2022, suite à la crise covid).

L'autorité de gestion, représentée en matière de numérique par la Mission Transition Numérique, demande aux EPCI de réécrire leur feuille de route pour pouvoir bénéficier de fonds sur la période 2022-2027.

En ce qui concerne le numérique, le FEDER permet de bénéficier d'un taux de cofinancement attractif de 60% sur toutes les dépenses (investissement et fonctionnement).

Un bilan de la feuille de route précédente a donc été réalisé par les équipes techniques du Pays de Mormal, afin de faire évoluer les actions précédemment engagées, tout en développant de nouveaux items.

Les communes ont, suivant le souhait de la région, été consultées à travers un questionnaire d'études des besoins, qui est venu compléter la tenue d'une commission thématique permettant, au travers de tables rondes, de faire émerger des sujets.

Enfin, une étude approfondie du projet de territoire a été menée à la demande de l'autorité de gestion, puisque la feuille de route intercommunale doit devenir le pendant numérique du projet de territoire.

Ces travaux ont permis d'aboutir à une feuille de route multithématique et répondant aux objectifs suivants :

-continuer à développer les axes précédemment engagés car considérés comme essentiels à la vitalité du territoire : lutte contre la fracture numérique à travers la médiation numérique pour tous et les tiers-lieux, dynamisation du commerce local via le numérique, dématérialisation des services publics ;

-développer de nouveaux axes et en particulier accompagner le développement de certains projets ayant un volet numérique : lecture publique, culture et patrimoine, mobilité et solidarité, éclairage et déchets ;

-prendre acte des changements induits par la crise climatique, la période covid et l'avènement de technologies émergentes plus matures qui constituent désormais des opportunités pour le développement des territoires ;

-être force de conseil et d'accompagnement des communes sur certains axes identifiés : urbanisme, dématérialisation pour les usagers, accompagnement des secrétaires de mairie.



Fait et délibéré le 27 septembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

**02 OCT. 2023**    **02 OCT. 2023**

**Pour le Président**  
**Par délégué**  
**le Directeur Général Adjoint**



**Pierre-Jean SANNO**

le secrétaire  
**David BEAUMONT**

## BUDGET PREVISIONNEL PLURIANNUEL (01/09/2023 au 01/09/2025)

| POSTE DE DEPENSE                                     | MONTANT TTC      |
|--|------------------|
| Réseau de tiers-lieux                                | 29 000           |
| Médiation numérique                                  | 51 000           |
| Digitalisation des entreprises                       | 49 000           |
| Sécurité informatique                                | 20 000           |
| E-administration                                     | 127 700          |
| Optimisation déchets                                 | 173 400          |
| Eclairage public : télégestion via Lora              | 265 700          |
| Mobilité   | 13 200           |
| Action numérique et patrimoine                       | 35 000           |
| Lecture publique : matériel et logiciel              | 114 600          |
| Captation des événements culturels                   | 12 000           |
| Communication digitale des actions du Pays de Mormal | 13 000           |
| Matériel informatique numériques                     | 5 000            |
| Matériel informatique actions numériques             | 42 000           |
| Salaire numériques                                   | 248 000          |
| <b>TOTAL TTC</b>                                     | <b>1 198 600</b> |
| COFINANCEMENT 60 %                                   | 718 800          |
| <b>RESTE A CHARGE</b>                                | <b>479 800</b>   |

En conséquence, il est proposé à l'assemblée de :

- d'adopter la feuille de route numérique du Pays de Mormal pour la période 2023-2025
- d'adopter le budget prévisionnel pluriannuel et inscrit pour l'année 2023 au budget supplémentaire
- d'autoriser le président à déposer le dossier de subventionnement auprès du Fonds Européen de Développement Régional dans la limite des montants inscrits au budget prévisionnel (60% cofinancement).

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 60        |             |             |

**Décide :**

- d'adopter la feuille de route numérique du Pays de Mormal pour la période 2023-2025
- d'adopter le budget prévisionnel pluriannuel et inscrit pour l'année 2023 au budget supplémentaire
- d'autoriser le président à déposer le dossier de subventionnement auprès du Fonds Européen de Développement Régional dans la limite des montants inscrits au budget prévisionnel (60% cofinancement).